

Luxembourg, le 19 septembre 2020

Résolution sur la dépression

Commission d’Egalité des Chances et Intégration

(version originale)

Le Luxembourg est reconnu comme un des pays enregistrant le taux de dépression le plus élevé d’Europe. En effet, 11,7 % des femmes ainsi que 8,2 % des hommes en sont touchés. Il s’agit là de chiffres effrayants, sachant que la moyenne européenne se situe à 7,9 % pour les femmes et 5,2 % pour les hommes¹. De plus, il faut garder à l’esprit que ces chiffres tiennent uniquement compte des cas recensés. Pourtant, en réalité, il existe beaucoup de cas non répertoriés.

Au sein de notre société, la dépression est perçue comme une invalidité personnelle et mentale. L’ampleur et la gravité de cette maladie mentale ne sont pas reconnues par la société, étant donné que la dépression constitue un sujet tabou. Les personnes souffrantes font l’objet de préjugés et sont stigmatisées. De plus, les symptômes ne sont pas toujours visibles. Or, la dépression peut toucher toute personne, indépendamment de son âge, sa classe sociale ou ses antécédents médicaux. Toutefois, nous remarquons également que la santé mentale est un domaine souvent délaissé dans le secteur scolaire.

Cette résolution soutient le Youth Goal #5 « Santé mentale et bien-être » et cherche à attacher une plus grande attention à ce sujet crucial et incontournable.

- A. Ayant constaté que les consultations chez les psychologues en cas de dépression ne sont pas remboursées par la Caisse nationale de Santé,
- B. Rappelant de plus que les personnes concernées se sentent délaissées face à leur diagnostic,
- C. Constatant que les employés du SePAS² :
 - a. ne respectent pas toujours le secret professionnel,
 - b. n’entretiennent pas de liens approfondis avec les élèves, ce qui se traduit par une absence de confiance chez les élèves,

1

https://www.rki.de/DE/Content/Gesundheitsmonitoring/Gesundheitsberichterstattung/GBEDownloadsJ/Factsheets/JoHM_04_2019_Depressive_Symptomatik_DE_EU.pdf?__blob=publicationFile

² Service psycho-social et d’accompagnement scolaires

- D. Regrettant que les élèves soient insuffisamment ou très mal informés sur le sujet de la dépression,
- E. Profondément préoccupée par l’absence d’un travail préventif dans les structures éducatives qui servirait à contrôler l’état mental des élèves, étant donné qu’une dépression reste souvent non diagnostiquée ou qu’elle est souvent découverte trop tard,
- F. Observant que la dépression est un sujet tabou au sein de notre société,

Le Parlement des Jeunes,

- 1. exige le remboursement des consultations chez le psychologue en cas de dépression,
- 2. propose de mettre en place des programmes numériques et de promouvoir les programmes existants³,
- 3. demande une adaptation du fonctionnement du SePAS :
 - a. exige que le secret professionnel soit respecté et que l’accord par écrit de l’élève soit nécessaire pour le lever,
 - b. recommande au personnel du SePAS de se présenter lors de l’assemblée des septièmes et de se présenter aux classes,
 - c. réclame la mise en place d’activités parascolaires permettant aux élèves qui le souhaitent de nouer une relation plus profonde avec le personnel du SePAS,
- 4. recommande l’introduction :
 - a. du sujet de la dépression dans le programme scolaire de l’enseignement secondaire,
 - b. de cours qui préparent les élèves à d’éventuels défis mentaux,
- 5. revendique les mesures préventives suivantes :
 - a. visite obligatoire pour les élèves chez un psychologue une fois tous les deux ans,
 - b. formation obligatoire pour les professeurs sur la santé mentale des élèves,
- 6. encourage les ministères concernés à sensibiliser et informer non seulement les élèves, mais aussi le grand public sur le sujet de la dépression, notamment par le biais de la journée de la santé mentale⁴.

Bien entendu, ces changements ne peuvent pas être réalisés du jour au lendemain. Il est évident qu’il faudra un temps d’adaptation. Or, certains d’entre eux peuvent d’ores et déjà être mis en place.

³ <https://www.kjt.lu/fr/> KannerJugendTelefon : 116111

⁴ <https://sante.public.lu/fr/agenda/journees-mondiales/2019/10/journee-mondiale-de-la-sante-mentale/index.html> Journée mondiale de la santé mentale : 10 octobre

En effet, la solution commune à toutes ces problématiques est la prévention dans notre société. En sachant que 70 % des suicides surviennent à la suite d'une dépression⁵, la prévention devient encore plus capitale. De même, il est évident que la santé mentale est un point important en ce qui concerne le bien-être de chaque individu, étant donné qu'une bonne santé mentale garantit également le bien-être physique.

Vu que les maladies mentales ont une telle importance, elles doivent aussi être davantage prises en considération dans notre vie quotidienne. D'une part, des moyens amplificateurs peuvent y contribuer, comme les pétitions, telles que celle de Sarah Thoss⁶ publiée en mars qui revendique une visite obligatoire pour chaque élève chez un psychologue. D'autre part, les formations destinées au SePAS et aux professeurs constituent un outil crucial dans cette optique. En outre, la mise en place de ces solutions est possible, comme on peut le constater dans certains établissements scolaires, notamment le *Sportlycée*.

En guise de conclusion, il convient de souligner qu'il est d'une importance capitale d'éliminer en premier lieu les tabous en rapport avec ce sujet, et cela à tous les niveaux⁷. Nous revendiquons la thématization de la santé mentale, ainsi que la mise en lumière de son importance et demandons qu'elle soit prise au sérieux afin que nos objectifs communs puissent être atteints dans un avenir proche.

⁵ <http://www.prevention-depression.lu>

⁶ https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/TravailALaChambre/Petitions/RoleDesPetitions?action=doPetitionDetail&id=1926&fbclid=IwAR1kKIoOw622_qEeT_djXbtZgBmhhUwK6cU1rTAEhLWPIRU_TWPUpW9enI

⁷ <https://www.tageblatt.lu/headlines/luxemburgs-offener-umgang-mit-psychischen-problemen-kann-leben-retten/>